



Stockage et Mutualisation des données personnelles

Désiré Luc SOUKPO
Ingénieur en Administration
Réseaux et Système
d'Information

Expert en Système
d'Information judiciaire



PLAN

1. INTRODUCTION
2. POURQUOI MUTUALISER LES DONNEES PERSONNELLES
3. COMMENT REUSSIR LA MUTUALISATION DES DONNEES
4. ACCES AUX INFORMATIONS DE LA MUTUALISATION
5. SECURITE DE L'INFORMATION ISSU DE LA MUTUALISATION
6. STOCKAGE DES DONNEES MUTUALISEES
7. AVANTAGES ET INCONVENIENTS
8. CAS DE LA JUSTICE (casier judiciaire – Xroad)
9. DISCUSSIONS

Le numérique est un véritable levier de transformation dans les établissements financiers, à travers le Système d'Information (SI) et la satisfaction des utilisateurs et des usagers.

Les données augmentent de façon exponentielle mais leur exploitation (stockage et traitement) tend également à se complexifier compte tenu de l'environnement. D'où la nécessité de stockage et de mutualisation



INTRODUCTION



POURQUOI MUTUALISER LES DONNEES PERSONNELLES

- La mutualisation de la donnée est une démarche qui permet aux entreprises, services publics, etc. de partager leurs données. Ainsi, les données sont mises à disposition de plusieurs entités dans un but commun. Cela permet d'accéder à des informations plus facilement
- Mutualiser permet de répondre aux exigences de « qualité de service » (réactivité, continuité, simplicité d'accès...), de développer des services à valeur ajoutée (agrégation de contenus, accès à des ressources hétérogènes...) au travers d'un centre commun de ressources, d'une plate-forme IT, d'un portail fédérateur.....



COMMENT REUSSIR LA MUTUALISATION DES DONNEES

Pour entrer dans un projet de mutualisation vous devez structurer vos démarches (identifier vos process), collaborer, dialoguer, échanger ! Partagez des idées, des informations, des pratiques. Ne vous repliez pas sur vous-mêmes. Fuyez l'isolation

Pour définir le périmètre de la mutualisation, il faut avoir une vision claire des SI concernés. Cela passe obligatoirement par la réalisation d'un audit fonctionnel, technique, organisationnel, ressources humaines, financier, juridique et réglementaire, afin de disposer d'un état des lieux des SI. Une analyse précise et fine des contextes et environnements avec une identification des zones de recouvrement, des zones de risques et des compétences en place.



ACCES AUX INFORMATIONS DE LA MUTUALISATION

- Gardons à l'esprit que la qualité des accès à l'information est directement liée à la bonne structuration de départ des contenus, basés sur des formats normalisés si possible dès leur production, à la capacité des moteurs de recherche et des outils de navigation comme les facettes, au bon usage des CMS (logiciel de gestion des contenus) constituant la couche portail du SI pour diffuser de l'information de nature variable.
- À cet égard, le respect des normes d'interopérabilité est indispensable aux échanges et permet d'évoluer dans un environnement ouvert : au-delà du schéma de base unique déployé dans les organisations centralisées, on a parfois intérêt à privilégier des passerelles de recherche fédérée, plus simples à mettre en œuvre pour accéder à des ressources variées et moins contraignantes pour les acteurs.

SECURITE DE L'INFORMATION ISSU DE LA MUTUALISATION



• les éléments phares de la sécurité de l'information

• La confidentialité des données informatiques: l'un des critères les plus essentiels et les plus surveillés de nos jours concerne la confidentialité. Il s'agit de rendre l'information inintelligible à d'autres personnes que les seuls acteurs d'une transaction.

• L'intégrité des données. ... garantir que les données sont bien celles que l'on croit être

• La disponibilité des données: maintenir le bon fonctionnement du système d'information.

• La non-répudiation.

• L'authentification.



La conservation en base active des données collectées

Couvre la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement des données effectué :

durant cette phase d'archivage, les données doivent être facilement accessibles par les personnes en charge de leur traitement.



L'archivage intermédiaire des données collectées

Couvre la période pendant laquelle :

- les données collectées sont conservées en raison de leur intérêt administratif pour l'entreprise, malgré le fait que les objectifs de leur traitement aient été atteints, un tel intérêt peut notamment résulter de la prévention d'éventuels litiges à venir.

- la loi impose la conservation des données en raison de leur nature : dans ce cas, elles doivent rester accessibles de manière ponctuelle par les personnes qui y sont habilitées.



L'archivage définitif des données collectées

Désigne le processus de conservation définitif et permanent des données collectées en raison de leur valeur.



- la conservation des données personnelles collectées nécessite donc de se poser une double question :
 - pendant combien de temps dois-je/puis-je conserver les données collectées ?
 - quelles sont les obligations qui m'incombent dans ce cadre ?

AVANTAGES ET INCONVENIENTS

La **mutualisation des données** est une vraie opportunité permettant de prendre en compte les changements majeurs tels que :

La gouvernance : Mettre en place des nouveaux modes de gouvernance du système d'information

- S'assurer du bon alignement du SI sur la stratégie d'entreprise
- Répondre aujourd'hui et demain aux attentes internes et externes
- Fédérer de manière progressive et concertée les différentes structures concernées
- Optimiser, développer et partager les compétences pour professionnaliser la fonction informatique
- Se doter d'outil de pilotage et de suivi du SI

La modernisation & améliorations :

- Améliorer la qualité des services apportés aux clients et usagers du SI
- Améliorer la couverture fonctionnelle
- Faciliter la modernisation des moyens et outils de réseau et télécoms en proposant des applications à valeur ajoutée (communications unifiées et collaboratives)
- Création des Centres de Services Partagés

Finances & budget : Réaliser des économies d'échelles sur les investissements et sur les maintenances

Améliorer le ratio qualité/coût du système d'information

Sécurité : Organiser, structurer et professionnaliser la sécurité du système d'information

AVANTAGES ET INCONVENIENTS (Suite)



- Au-delà de tous ces aspects, la réussite de la démarche de mutualisation des SI repose en grande partie sur l'implication permanente des instances dirigeantes et sur une communication régulière pour expliquer la démarche.
- Un système mutualisé est un système très complexe qui doit intégrer les besoins communs et spécifiques de plusieurs entités. Il nécessite une gouvernance adaptée et un processus de mise en place progressif. Il est indispensable de porter une attention particulière lors de la conduite du changement au niveau des équipes informatiques en place, des utilisateurs potentiellement concernés par des changements d'applications, d'outils, de processus d'assistance et de support enfin les usagers.

Cas de la Justice E Casier judiciaire et Xroad

Gouvernance: MJL , Juridictions, MND, ANIP

Identification et clarification des processus

Mise en place de l'architecture fonctionnelle, réseaux, logicielle.

Sécurisation de l'information

Outils de communications entre entité : X-road

Déclaration de la base de données (APDP) et signature de convention pour utilisation de X-road pour définir le périmètre des informations à échanger.

Conduite de changement et amélioration du système

eCASIER JUDICIAIRE

Fondé sur

www.service-public.be



POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE CASIER JUDICIAIRE

A modern meeting room with a large window, a conference table, and a TV. The room is bright and airy, with a large window on the left side. The window has a grid pattern and offers a view of a cityscape. A long, light-colored conference table is positioned in the center of the room, surrounded by black chairs. A large black TV is mounted on the wall to the right. The ceiling features exposed pipes and a modern lighting fixture. The overall aesthetic is clean and professional.

DISCUSSIONS



**Merci de votre
attention**